

Description du poste

Manager du risque clinique

1. But et objectif :

Un manager du risque clinique s'occupe des questions de sécurité des patients.

Grâce à son expertise dans la détection, l'observation et l'évaluation des risques, il/elle est en mesure d'attirer l'attention des personnes responsables (propriétaires des risques) sur les dangers et peut rendre visible la nécessité d'agir.

L'établissement est ainsi en mesure d'améliorer systématiquement et à long terme la sécurité de ses patients.

Le contenu de la gestion des risques cliniques peut également faire partie du domaine de travail d'un(e) responsable de la qualité, de la sécurité des patients et/ou de la gestion des risques en général.

2. Responsabilités

- Conduire la gestion des risques cliniques
- Identifier les risques
- Apporter les bonnes pratiques
- Conseil et soutien dans le traitement des risques.
 - Réalisation d'audits des risques, analyses de cas individuels, animation de discussions de cas
- Garantir le flux d'informations top-down et bottom - up dans l'entreprise
 - Informer en permanence tant la direction que les utilisateurs

3. Tâches

- Informer de manière transparente les propriétaires de risques dans le but de favoriser leurs échanges
- Coordonner les systèmes de déclaration clinique (par ex. CIRS, vigilance)
- Appliquer des méthodes appropriées de détection et d'évaluation des risques.

Les méthodes possibles sont par exemple:

- Procédure d'évaluation par les pairs
- Audits
- Analyse des risques orientée aux processus
- Analyse de l'arbre des erreurs (AAE)
- Analyse des Modes de Défaillance et de leurs Effets (AMDEC)
- Analyse de scénarios
- Analyse des causes profondes (Root Cause Analysis, RCA)
- Enquêtes
- Évaluations des systèmes de déclaration clinique comme le CIRS, les systèmes de vigilance, la gestion des retours d'information, les procès-verbaux des réunions sur la mortalité et la morbidité ou l'analyse des erreurs et des risques.

Ceci est soutenu par un système ou logiciel approprié, qui permet de :

- Documenter les risques identifiés et les propriétaires de risques
- Identifier les interactions possibles entre les risques
- Documenter les mesures de maîtrise des risques, définies par le(s) propriétaire(s) du risque
- Aider les propriétaires de risques à élaborer des mesures de gestion des risques
- Contrôler régulièrement l'application des mesures avec vérification de l'efficacité
- Escaler à la direction en cas d'absence, de retard ou d'erreur dans la mise en œuvre des mesures de maîtrise des risques
- Favoriser l'évaluation annuelle des risques par les propriétaires de risques
 - Vérifier l'exhaustivité et la plausibilité
 - Respecter le calendrier des mesures.
- Mettre le rapport des risques à disposition de la direction :
 - Identification de tous les risques cliniques recensés
 - Présentation des résultats de l'évaluation avec les propriétaires de risques
 - Décisions de la direction sur les mesures à prendre
- Vérifier le respect de la stratégie de gestion des risques choisie par l'entreprise.
- Développer activement la gestion des risques
 - Appliquer le cycle PDCA dans la gestion des risques et le démontrer via la liste des mesures.
- Organiser des formations et autres mesures de qualification régulières pour les cadres et des collaborateurs sur la gestion des risques cliniques avec, entre autres, les thèmes
 - Gestion des risques
 - Culture de la sécurité, Just Culture
 - Formation aux facteurs humains
 - Réalisation de formations par simulation

Le processus sert à développer une culture de la sécurité qui encourage une gestion consciente et calculée des risques.

- Observer les développements nationaux et les modifications des prescriptions et normes légales (Swissmedic, ANQ, OMS, OFSP) et prendre à temps les mesures nécessaires afin de garantir leur respect.

4. Compétences et marge de décision

- Le poste de gestionnaire des risques cliniques est un poste d'état-major rattaché à la direction.
- La direction accorde au gestionnaire des risques cliniques, au cas par cas, le pouvoir d'instruction nécessaire à son activité.
- l'accès à tous les documents pertinents aux fins de l'identification des risques cliniques :
Pour les données personnelles particulièrement sensibles et les données commerciales hautement sensibles, un motif de consultation doit être explicitement communiqué au service détenteur. La consultation ne peut pas être refusée par principe.
- Peut, si nécessaire, inscrire un point sur les risques cliniques à l'ordre du jour de la réunion de la direction.

5. Profil d'exigences

Formation requise	Formation continue en gestion des risques au niveau CAS/MAS
Formation continue	Compétence / expérience dans l'utilisation des outils nécessaires à la mise en œuvre de la gestion des risques cliniques
	Formation dans un domaine médical, idéalement expérience professionnelle en hôpital, connaissances en gestion de qualité et de projet
Expérience professionnelle	Expérience professionnelle suffisante (au moins deux ans recommandés après l'obtention du diplôme)
Compétences non techniques	Capacité à travailler en équipe, à gérer des situations difficiles, compréhension interdisciplinaire. Esprit d'analyse, capacité à s'imposer, force de persuasion, fiabilité, aptitude à la communication

6. Signatures

Signature du titulaire du poste	Date
Signature du supérieur hiérarchique	Date
Signature du responsable de secteur	Date

7. Cocher les annexes, le cas échéant

- Description avancée des tâches Politique de risque de l'entreprise

.....